

Recommandations de procédure pour la variole du singe, regroupées par le comité de l'AMCS

État le 25.5.2022

1. *Remarques générales*

Parmi les symptômes, on trouve la fièvre, des céphalées, des douleurs musculaires et dorsales, des ganglions enflés, des frissons et une grande fatigue. Il est typique de développer dans les un à trois jours une éruption cutanée avec des vésicules ou des pustules. Elle commence souvent par le visage puis s'étend sur les autres parties du corps, également sur les organes génitaux. La période d'incubation est de 5 à 21 jours, la plupart du temps de 6 à 16 jours, parfois plus longtemps. La période d'infectiosité n'est pas encore définie de façon tranchée. Celle-ci commence vraisemblablement avec l'apparition de symptômes et diminue fortement lorsque les éruptions cutanées sont cicatrisées et qu'une nouvelle couche de peau s'est formée.

La transmission se produit par des gouttelettes expirées ou des fluides corporels ainsi que par contact avec le matériel infectieux des éruptions cutanées (entrée par des lésions cutanées, le tractus respiratoire ou des muqueuses). L'infection se ferait également par du matériel contaminé (p. ex. des vêtements ou de la literie).

Le service du médecin cantonal ou celui du traçage des contacts mandaté ordonne l'isolement, éventuellement seulement par oral dans un premier temps.

Le médecin traitant peut établir un certificat d'incapacité de travail.

2. *Déclaration*

Déclaration par téléphone dans les deux heures au médecin cantonal compétent.

Si la suspicion subsiste → Le médecin cantonal remplit le [protocole d'une déclaration initiale par téléphone](#) et envoie le PDF dans les deux heures à l'OFSP par ISM (en cas d'urgence, par courriel sécurisé HIN à info-report@hin.ch). L'OFSP est sinon informé par le médecin cantonal dans les deux heures : au +41 58 463 87 06 durant les horaires de bureau et au +41 58 463 87 37 en dehors des horaires de bureau. L'OFSP saisit le résultat dans ISM.

3. *Diagnostic / dépistage*

Diagnostic par test PCR (frottis ou biopsie) sur une lésion cutanée/buccale, éventuellement également frottis de gorge.

Envoi des échantillons au Centre national de référence pour les infections virales émergentes (CRIVE, à Genève) :

- Pré-annonce par téléphone : 079 55 30 922 (24 heures sur 24);
- <https://www.hug.ch/laboratoire-virologie/formulaires-informations;>
- Envoi en catégorie B UN 3373 (triple emballage);
- Les analyses de confirmation sont envoyées en catégorie A (UN 2814, emballage P620) par des entreprises de transport autorisées (p. ex. World Courier ou NV Logistics) ;
- Les frais de transport sont à la charge de l'expéditeur ;
- Le sérodiagnostic n'est pour l'instant pas disponible.

4. *Cas suspect*

Définition selon l'OFSP

5. *Cas probable*

Définition selon l'OFSP

6. *Cas confirmé*

Définition selon l'OFSP

7. *Personne-contact*

Définition selon l'OFSP

8. *Contact avec des animaux*

La procédure n'est pas encore claire.

Il est judicieux de consigner par écrit si des contacts avec des animaux ont eu lieu durant la période infectieuse et avec quels animaux (traçage des contacts). En cas de contact préalable avec des animaux, une annonce au vétérinaire cantonal semble appropriée.

9. *Traçage des contacts*

Procédure selon l'OFSP

Procédure applicable aux cas index (cas suspect, cas probable, cas confirmé)

10. Durée de l'isolement

À partir du moment où l'on suspecte une infection par la variole du singe, l'isolement à domicile s'impose, pour autant que l'état de santé le permette et qu'une hospitalisation ne soit pas nécessaire. En cas d'infection confirmée, l'isolement dure jusqu'à ce que les croûtes recouvrant les lésions cutanées se détachent et qu'une nouvelle couche de peau se forme, soit au moins 10 jours. Il peut être prolongé par l'autorité compétente si nécessaire (si les croûtes devaient mettre plus de temps à tomber). Si les résultats de laboratoire sont négatifs, l'isolement est immédiatement levé.

11. Consignes pour l'isolement :

- Isolement strict dans le logement (ou une pièce du logement). Limitation des contacts avec d'autres personnes au strict minimum, y compris avec les membres de la famille.
- Si un isolement à domicile n'est pas possible, une hospitalisation ou une autre mesure peut être envisagée.
- Une anamnèse des facteurs de risque est indiquée (maladies sous-jacentes, immunosuppression, grossesse, infection au VIH non traitée, nourrissons, enfants en bas âge).
- Port d'un masque chirurgical lors de tout contact avec d'autres personnes.
- Si une sortie du domicile est nécessaire (p ex. rendez-vous médical), les transports en commun ne doivent pas être utilisés.
- Les articles ménagers tels que la vaisselle, les verres, les tasses ou les ustensiles de cuisine ne doivent pas être partagés avec d'autres personnes. Après utilisation, ils doivent être lavés soigneusement à l'eau et au savon, ou en machine.
- Le linge de maison (serviettes, literie) ne doit pas être partagé avec d'autres personnes ; le linge doit être lavé séparément à 60 °C au moins.
- Les lésions cutanées doivent être couvertes le plus possible avec des vêtements ou des compresses de gaze et il faut éviter de les toucher, car elles contiennent le virus.
- Lavage régulier des mains et désinfection des surfaces si d'autres personnes sont susceptibles de les toucher.
- Le contact avec des animaux (y c. domestiques) doit être évité.

Un médecin doit être appelé si l'état de santé se détériore ou si l'un des symptômes suivants apparaît :

- fièvre persistante ;
- faiblesse prolongée pendant plusieurs jours.

12. *Hospitalisation*

Si son état de santé l'exige, le patient peut être admis dans n'importe quel hôpital disposant de l'infrastructure adéquate → voir les recommandations de Swissnoso.

13. *Traitement*

Le traitement est principalement symptomatique. Dans les cas les plus graves, une thérapie antivirale au tecovirimat peut être administrée suite à un conseil spécialisé. Actuellement, ce traitement n'est toutefois pas autorisé en Suisse et n'est donc pas disponible.

14. *Enfants*

La procédure pour les écoles et les crèches doit encore être discutée.

Personnes-contact

Tous les contacts étroits du cas index doivent être informés, c'est-à-dire toutes les personnes qu'il a rencontrées depuis l'apparition des symptômes grippaux.

Consigne pour les personnes concernées :

- Observer leur état de santé et prendre chaque jour leur température (qu'elles doivent noter) ;
- En cas de fièvre, d'apparition d'une éruption cutanée ou de symptômes grippaux, prendre contact avec un médecin et lui signaler qu'il existe un soupçon de variole du singe ;
- Éviter les contacts sexuels pendant 21 jours ou jusqu'à ce que toute infection par la variole du singe soit exclue ;
- Éviter les contacts avec les mammifères, en particulier les rongeurs, pendant 21 jours ou jusqu'à ce que toute infection par la variole du singe soit exclue.

Le service du médecin cantonal (service de traçage des contacts) joint régulièrement les personnes-contact par téléphone (recommandation actuelle : tous les trois jours), mais il n'y a pas de quarantaine.